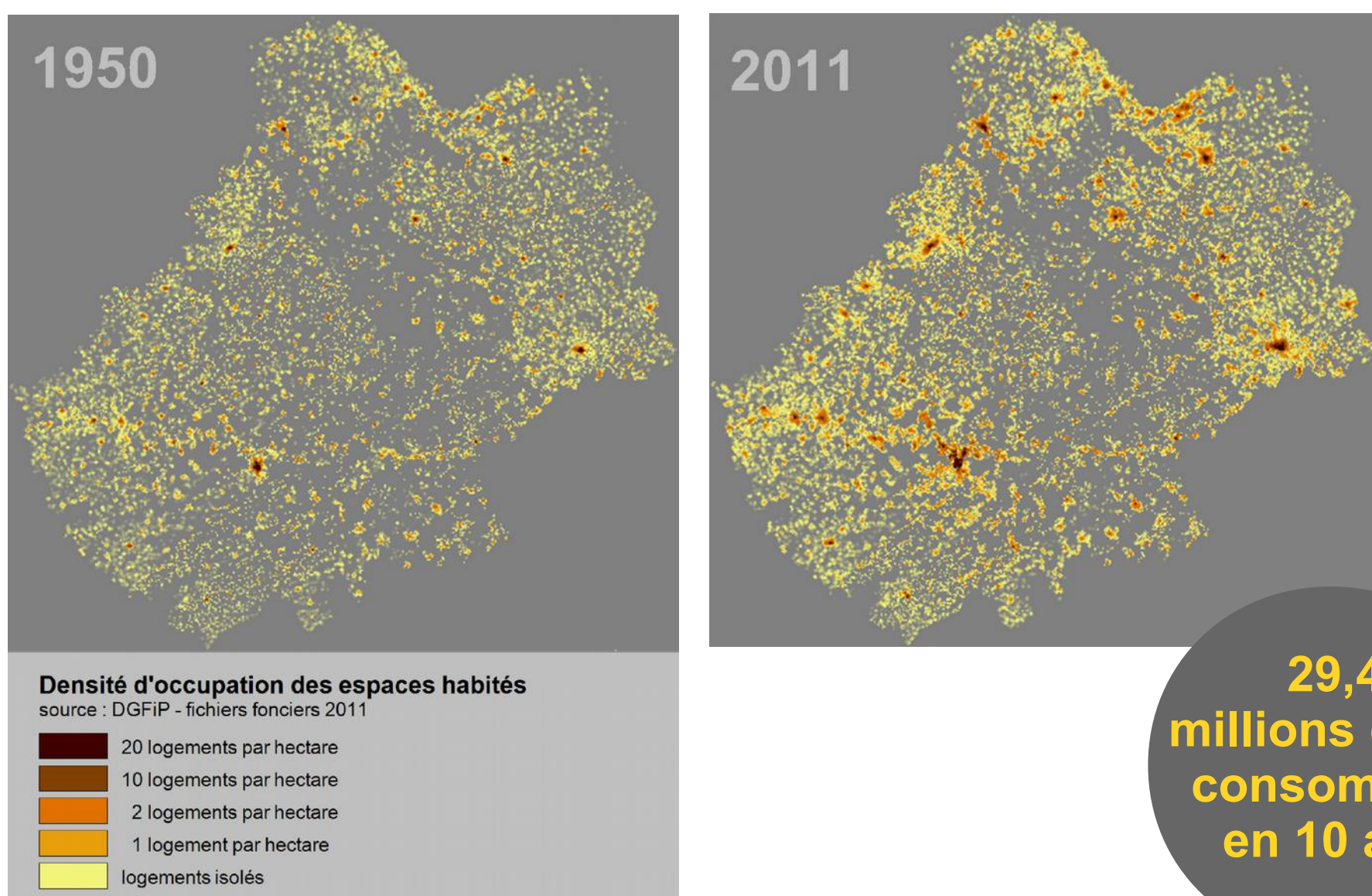




# Plan «Biodiversité 46»

## La consommation d'espace dans le Lot

### 60 ans de consommation d'espace dans le Lot

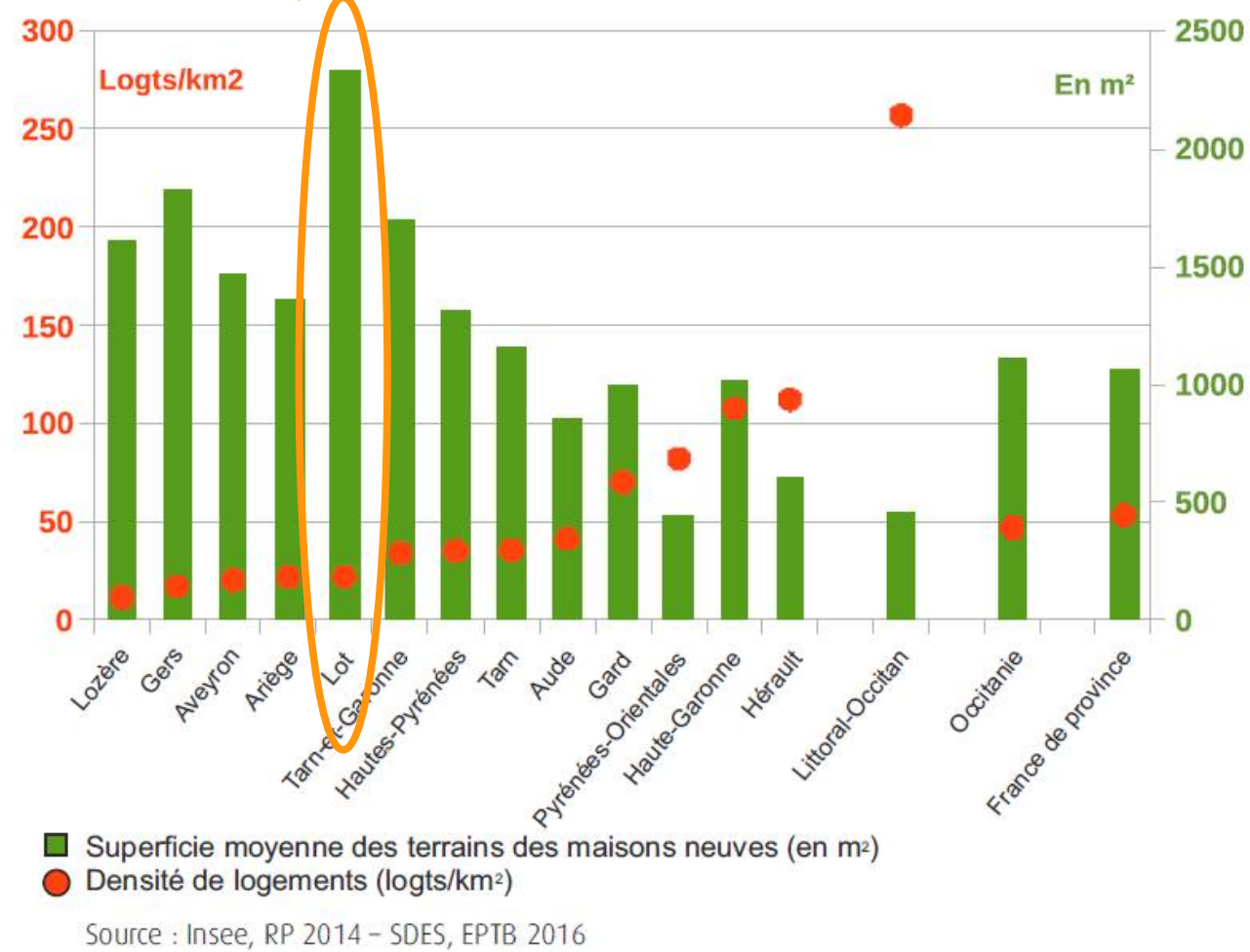


**CONNAÎTRE  
ET FAIRE  
CONNAÎTRE**

Mesurer et connaître la consommation d'espace localement :  
La DDT édite annuellement une note de conjoncture consultable sur le site des services de l'État du Lot, pour en savoir plus :  
<http://www.lot.gouv.fr/la-consommation-de-l-espace-par-l-urbanisation-a12178.html>

**29,4  
millions de m<sup>2</sup>  
consommés  
en 10 ans**

### Le Lot offre les plus grands terrains à bâtir d'Occitanie



2500m<sup>2</sup> en moyenne :  
**UN RECORD !**  
On constate que les terrains sont d'autant plus grands que le foncier est disponible.

- les loi SRU (2000), Grenelle II (2007) et ALUR (2014) visent à limiter l'étalement de l'urbanisation à travers les documents d'urbanisme : SCoT et PLUi se dotent d'objectif chiffrés et d'indicateurs de suivi,

- la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche (2010) a installé les CDCEA (devenues CDPENAF en 2015) pour préserver la vocation agricole des terres, et fixe un objectif de réduction de moitié à l'horizon 2020 du rythme d'artificialisation des terres agricoles

- le plan national biodiversité publié en juillet 2018 vient conforter cette ambition en affichant l'objectif zéro artificialisation



Plaquette ministère de l'équipement février 1977

### Actions N° 4 et 5

### Acteurs







# Plan «Biodiversité 46»

## La consommation d'espace dans le Lot

**Secteur de l'Oustal Vieil**

Surface totale du secteur	Surface Bâtie	Surface Disponible
1,6 hectares	0,6 hectare	1 hectare

**Secteur de l'Oustal Vieil :**  
 Se situe au Nord du Bourg de Saint-Sulpice :  
 - ne s'appuie pas sur un hameau existant ni sur une construction récente ;  
 - s'appuie sur la présence des différents réseaux hors assainissement ;  
 - répond favorablement à une demande de terrain constructible dans le Nord de la commune à proximité de la RD 653, axe permettant de relier facilement Cahors.

Le nombre de constructions possibles peut être évalué à 8.

**Zonage réglementaire**  
 - Zone constructible  
 - Zone constructible à vocation d'activité artisanale  
 - Zone constructible à vocation d'activité touristique

RPG 2016

Saint Sulpice, projet de carte communale, Urbanisation linéaire

Les Barthes 46300 ROUFFILHAC  
Section A n°64  
1ha 13a 10ca

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU LOT  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROUFFILHAC  
Date du 19 avril 2016

**OBJET DE LA DELIBERATION :**  
 Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée qu'un habitant désirerait savoir si le parcelle A 64, en vue de construire une habitation sur la parcelle A 64. Le terrain se situe dans la zone d'urbanisation d'habitat individuel de la commune, il est nécessaire que le Conseil Municipal prenne une décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de donner son avis favorable à cette demande de permis de construire.

ARRIVE LE 23 AVRIL 2016

Service de la Documentation Nationale du Cadastre  
82, rue du Maréchal Lyautey - 78133 Saint-Denis-la-Fontaine Cedex  
01 69 00 00 01

23 AVR. 2016  
écriture SGSVD / UADS

Rouffilhac, urbanisation d'une parcelle de plus d'un hectare hors zone urbanisée



Bagat, urbanisation diffuse

**PLANIFIER A L'ÉCHELLE INTER-COMMUNALE**

**Constat :**

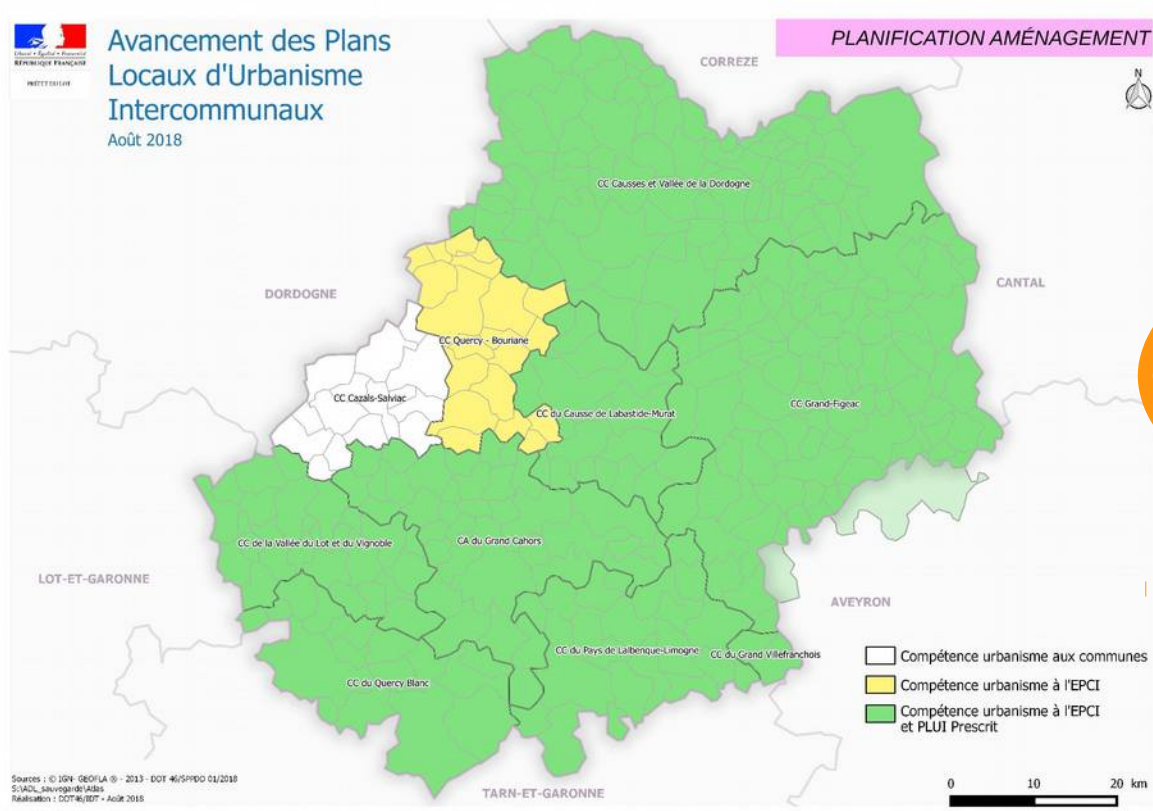
- Avec les modes d'urbanisation actuels, le potentiel constructible est gaspillé car mal utilisé, et trop vite.
- L'impact paysager est fort : les constructions du XXe s n'ont pas les qualités patrimoniales qui font aujourd'hui renommée du Lot

= Le sujet est ancien et n'a pas trouvé de résolution

→ 81 % des français considèrent que vivre à la campagne représente la vie idéale (enquête pour « familles rurales », octobre 2018)

→ 80 % des français considèrent la maison individuelle comme le logement idéal (article LeMonde 1er mars 2019 « quand l'urbanisme échoue à enrayer le rêve pavillonnaire »)

**Le défi des campagnes :**  
 Quelle alternative à l'urbanisation diffuse ?  
 Comment construire quand même ?  
 Comment construire mieux ?



Les nouveaux documents d'urbanisme imposent un changement de stratégie des modes d'urbanisation. L'élaboration de ces documents à une échelle intercommunale offre cette opportunité

### Action N°5

### Acteurs







# Plan «Biodiversité 46»

## Répondre à l'impératif de gestion économe de l'espace par la qualité de l'offre

Mettre le centre bourg au cœur du fonctionnement du territoire et réinvestir le bâti ancien

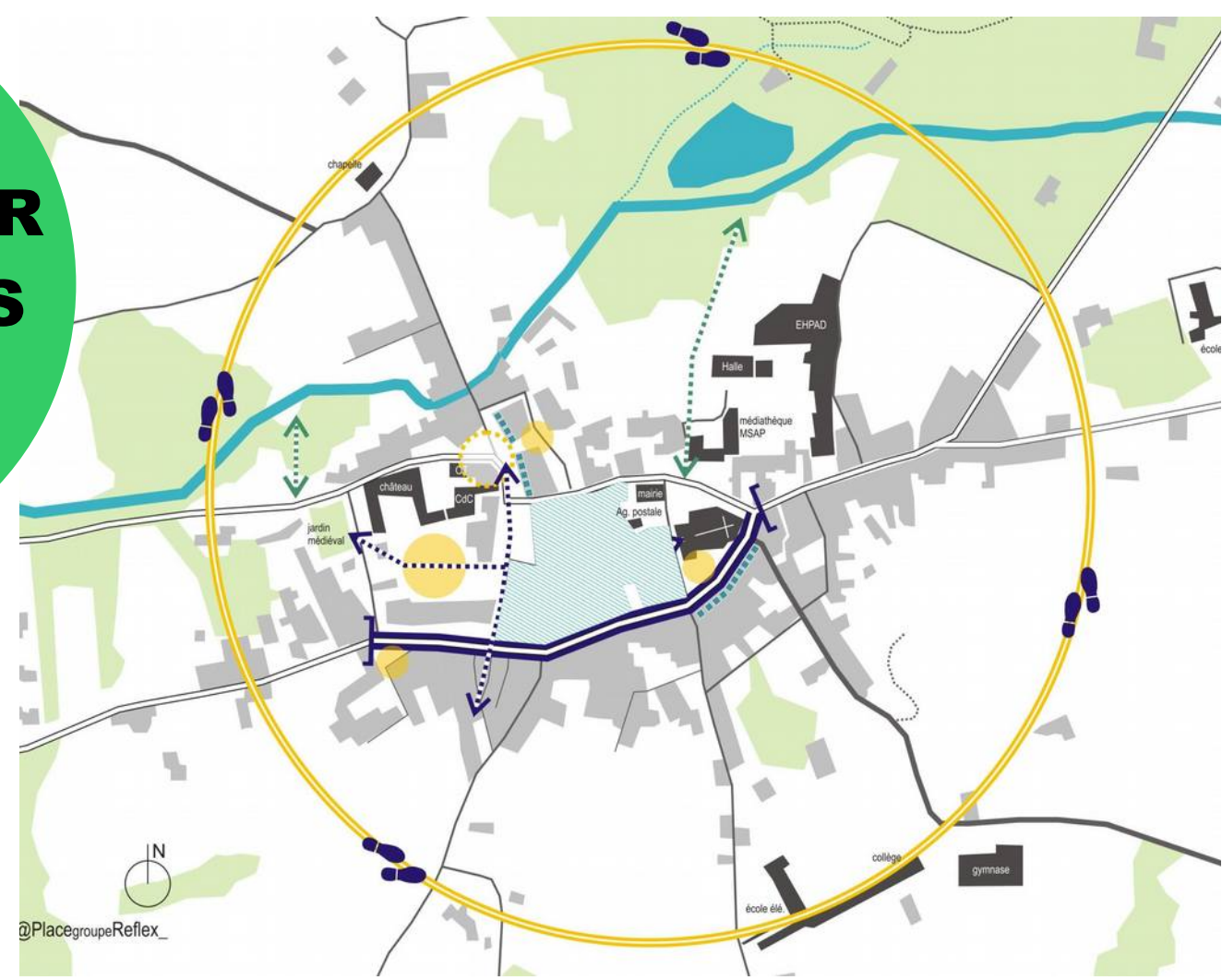


Castelnau Montratier  
Dispositif « jeunes urbanistes »



Latronquière  
Ateliers des territoires, expérimentation Dauge

**RECONQUÉRIR  
LES CENTRES  
ANCIENS**



**Réhabiliter** • Faire rentrer la lumière  
**Se garer** • Créer un jardin  
**Embellir** • Créer un balcon ou une terrasse  
**Vendre y habiter** • Louer  
**Cultiver** un jardin • S'asseoir, lire **jouer** dans l'espace public  
Créer des ouvertures • Disposer de plus d'espaces verts  
Passer des **vacances** • Réaliser une extension

Salviac,  
Étude «clefs du renouveau des centres bourgs »

La DDT accompagne les collectivités dans leurs stratégies de projet et la mobilisation de l'ingénierie.

Le saviez-vous ?  
Les collectivités peuvent solliciter l'architecte et le paysagiste conseil de l'État pour l'accompagnement de leurs réflexions de revitalisation sagiste conseil de l'Etat

Cahier de préconisations architecturales, urbaines et paysagères

Eco-hameau communal



Maîtrise d'ouvrage :  
Commune de Lacapelle Cabanac  
Maîtrise d'œuvre :  
Atelier Palimpseste \_ Guillaume Laizé\_Paysagiste dplg  
Atelier Christophe Broichot \_ Architecte dplg Urbaniste opqu  
Juillet 2014

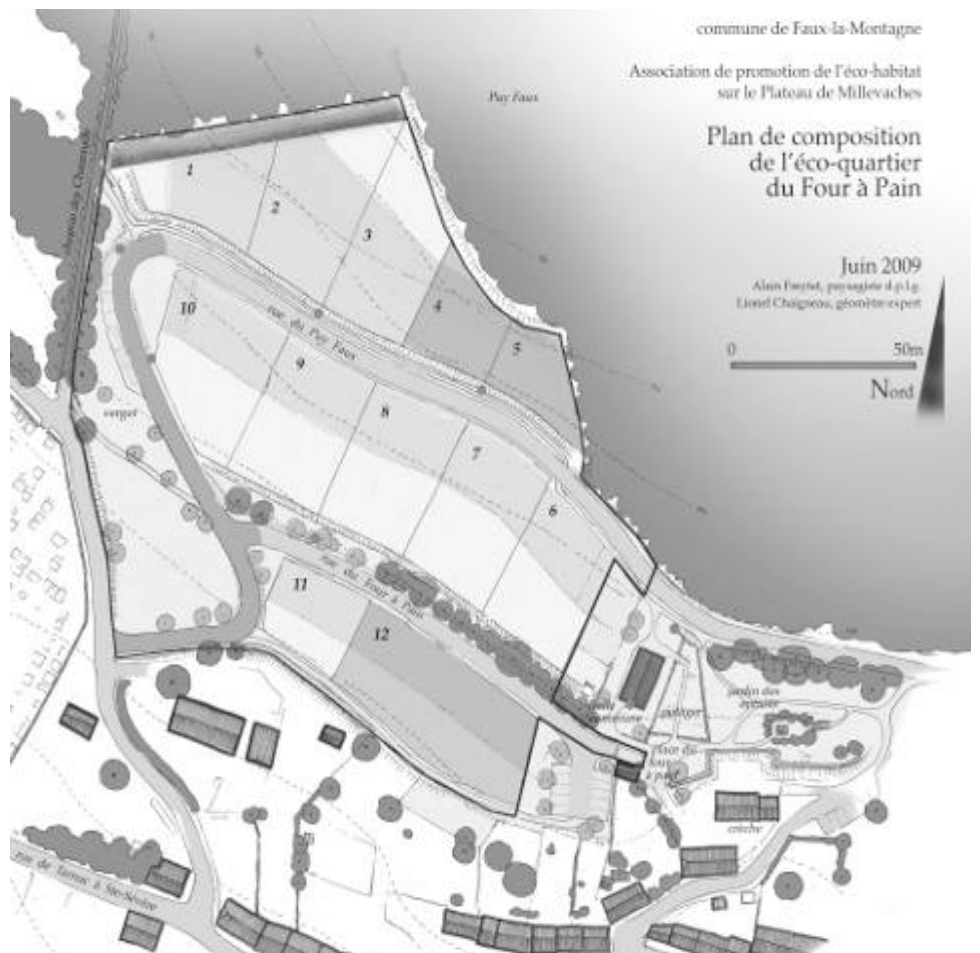
4. Lacapelle Cabanac

Limiter mitage et étalement : créer des extensions de qualité



Saint Simon, ecobarri

**PRODUIRE  
DES LIEUX  
AIMABLES À  
VIVRE**



Faux-la-Montagne (Creuse)

### Action N°5

### Acteurs





# Plan «Biodiversité 46»



## Gestion économe de l'espace : dans le Lot, l'Etat s'engage

**AXE 1 :** la connaissance de la consommation de foncier et la sensibilisation aux enjeux d'une gestion économe de l'espace,

**CONNAÎTRE  
ET FAIRE  
CONNAÎTRE**

**AXE 2 :** l'accompagnement de l'élaboration des documents d'urbanisme intercommunaux,

**PLANIFIER A  
L'ÉCHELLE  
INTER-  
COMMUNALE**

**AXE 3 :** la reconquête des centres-villes et des centres-bourgs,

**RECONQUÉRIR  
LES CENTRES  
ANCIENS**

**AXE 4 :** la mise en valeur des bonnes pratiques pour les extensions urbaines,

**PRODUIRE  
DES LIEUX  
AIMABLES À  
VIVRE**

**AXE 5 :** la prise en compte de la consommation d'espace dans les projets soutenus par l'État,

**ÊTRE  
VERTUEUX  
ENSEMBLE**

**AXE 6 :** le respect et le contrôle de la mise en œuvre des dispositions réglementaires ayant vocation à préserver les espaces naturels et agricoles.

**VEILLER AU  
BON  
RESPECT DES  
RÈGLES**

Actions N°4 et 5

Acteurs